

L'an deux mille vingt-deux, le 24 du mois de janvier à 18 heures, le Conseil Municipal de Cenon, régulièrement convoqué par courrier en date du 18 janvier 2022, s'est assemblé à la Salle 650 du Rocher de Palmer, à Cenon, sous la présidence de Monsieur Jean-François EGRON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35
Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de conseillers présents : 25
Nombre de conseillers votants : 32

Etaient Présents : Jean-François EGRON, Michaël DAVID, Dominique ASTIER, Huguette LENOIR, Jean-Marc SIMOUNET, Fernanda ALVES, Laurent PERADON, Marie HATTRAIT, Cihan KARA, Hürizet GÜNDER, Alexandre MARSAT, Anne LAOUILLEAU, Patrice BUQUET, Max GUICHARD, Patrice CLAVERIE, Seye SENE, Marjorie CARVEL, Fatiha BARKA, Ingrid LAFON, Jérémy RINGOT, Florence DAMET, Olivier COMMARIEU, Fabrice MORETTI, Jean-Pierre BERTEAU, Christine HERAUD.

Absents ou excusés ayant donné pouvoir : Laïla MERJOUÏ ayant donné pouvoir à Monsieur le Maire, Gérard CASTAIGNEDE ayant donné pouvoir à Monsieur Max GUICHARD, Ludovic ARMÖET ayant donné pouvoir à Madame Huguette LENOIR, Claudine CHAPRON ayant donné pouvoir à Monsieur Michaël DAVID, Anne LEPINE ayant donné pouvoir à Monsieur Laurent PERADON, Saïd SAÏDANI ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique ASTIER, Léa RAINIER ayant donné pouvoir à Monsieur Laurent PERADON, Philippe TARDY, Yannick POULET, Fabrice DELAUNE.

Objet | Prolongation du Centre de Vaccination de Cenon

La Ville de Cenon a ouvert, sur agrément des services de la Préfecture et de l'Agence Régionale de Santé un centre de vaccination la semaine du 19 Juillet 2021.

Dans ce cadre, les objectifs liés à la cible vaccinale et les moyens dévolus au fonctionnement du centre ont fait l'objet d'une convention entre la Ville et l'Agence Régionale de Santé.

- **Objectifs fixés, moyens logistiques et fonctionnement**

Le Centre de Vaccination de Cenon, situé Salle Château du diable, 88 cours Victor Hugo à Cenon a reçu un renouvellement d'agrément le 01/01/2022 et ce jusqu'au 31/03/2022 dans le cadre de 7000 vaccinations par semaine. Il est ouvert sur une amplitude horaire de 12 heures de vaccination par jour le lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi et dimanche (8h-20h), et de 13 heures de vaccination le samedi (7h-20h). Le centre de Cenon a pris les relais des centres de Floirac et Lormont qui ont fermé leurs portes courant du mois de juillet 2021.

5 lignes de vaccination sont actives ce qui permet de vacciner environ 1000 personnes par jour avec une capacité pouvant aller jusqu'à 1200 vaccinations par jour. Depuis son ouverture, le centre de vaccination a permis la vaccination au 1^{er} janvier 2022 de 68 356 personnes.

La prise de rendez-vous est gérée via Doctolib permettant également aux communes d'avoir des codes particuliers pour inscrire les publics les plus fragiles.

La convention d'objectifs et de moyens prévoit l'octroi d'une dotation au titre du Fonds d'Intervention Régional (FIR) :

- en investissement d'un montant de 9 000 euros permettant l'acquisition de divers matériels informatiques, bureautiques ou autres ;
- en fonctionnement à hauteur de 82 800 euros maximum par mois.

- **Les moyens matériels et logistiques :**

Afin de procéder à l'ouverture du Centre, la Ville de Cenon a :

- Acheté des matériels informatiques, consommables, matériels de soins...
- Fait appel à des prestataires spécialisés pour l'acheminement des vaccins (Société EKSTREMSIDE), la collecte et le traitement des déchets d'activités de soins à risques infectieux (société Hygi-santé) et l'entretien et la désinfection des locaux (Prestation UGAP).

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Par ailleurs, dans le cadre de conventions de mise à disposition :

- La Protection civile a prêté à la Ville du matériel de type « Lit Picot » et couvertures de survie ;
- Le petit matériel paramédical a fait l'objet d'un prêt par le CCAS de Lormont (tensiomètres, ...);

- **Organisation du Centre de Vaccination et moyens en ressources humaines**

La responsabilité du centre de vaccination est assurée par un infirmier Chef de Centre, désigné par l'ARS. L'organisation du centre repose sur une équipe pluridisciplinaire composée de médecins, infirmiers, agents d'accueil, agents administratifs.

Dans le cadre du financement de l'ARS, la Ville de Cenon a donc recruté :

- 7 agents administratifs en charge de l'accueil du public, l'orientation, le traitement administratif du processus de vaccination ;
- 1 jeune en service civique dans le cadre d'une convention avec la Ligue de l'enseignement ;
- Des bénévoles pour assurer l'accueil du public dans le cadre d'opérations exceptionnelles : nocturnes et ouvertures de week-end.

Concernant le recrutement des bénévoles, il est rappelé que dans certaines circonstances, le cas échéant en raison de l'urgence sanitaire, une commune peut bénéficier de la collaboration bénévole de certaines personnes pour l'exécution de ses missions de service public.

Pour assurer le fonctionnement de ce centre et permettre la tenue de nocturnes, il est fait appel, notamment, à des bénévoles afin d'assurer les missions suivantes :

- Accueillir les patients à vacciner ;
- Enregistrer leur dossier.

Il est à préciser que ce bénévolat est dépourvu de contrepartie, financière ou matérielle.

Enfin, pour compléter les équipes, plusieurs agents de la Ville sont venus ponctuellement en renfort et un agent du CCAS de Lormont a été mis à disposition.

- **Adaptation de l'organisation au regard de l'évolution des stratégies vaccinales de l'ARS**

Le centre de vaccination s'est conformé et s'est adapté aux diverses et nouvelles orientations de l'ARS en :

- Ouvrant le centre sur des nocturnes : (première nocturne le 27 août) ;
- Ouvrant le centre sur des week-ends (premier weekend du 4 et 5 septembre) ;
- Ouvrant deux lignes de vaccination supplémentaires pour assurer la vaccination des élèves (3500 élèves 18 établissements) sur la période du 6 septembre à fin octobre 2021 ;
- Participant à la vaccination à domicile des plus de 75 ans grâce à une équipe mobile entre octobre et novembre 2021 ;
- Ouvrant 7 jours/7 pour participer à la mise en œuvre de la vaccination pour la troisième dose de tout public justifiant de 3 mois de vaccination ;
- Ouvrant une zone de test antigénique à compter du mois de janvier 2022 ;

Par ailleurs des opérations « Aller vers les publics fragiles » sont à l'étude.

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JANVIER 2022

DELIBERATION N° 2022-05

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par,
32 voix pour
0 abstention
0 voix contre

Autorise les dépenses et les recettes afférentes à la prolongation et au fonctionnement du Centre de vaccination au regard de la convention d'objectifs et de moyens ;
Autorise Monsieur le Maire à signer les conventions d'accueil de bénévoles ;
Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.

Jean-François EGRON
Maire de Cenon

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213301195-20220124-2022-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/01/2022

Publication : 31/01/2022

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat.